



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffusée au [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec), à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 8 février 2021 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

JF Lauzier

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

#### **ADMINISTRATION & TRÉSORERIE**

17-02-21

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

18-02-21

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

#### **RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS**

Aucune question n'est laissée en suspens.

19-02-21

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 janvier 2021 au montant 49 505.56 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de janvier au montant de 59 198.06 \$.

*\*\* Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 janvier 2021 et de la carte de crédit. \*\**

20-02-21

**DÉPÔT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec (art.938.1.2 CM.), M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière a effectué le dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

21-02-21

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020 DE L'ASSOCIATION DU CLUB LAC-DES-FONDS**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du Club du Lac-des-Fonds en octobre dernier, qui s'était égarée dans une des anciennes adresses courriel, pour le déneigement et l'entretien de leurs routes privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil accordent la subvention 2020 au montant de 1 339.30 \$ à l'Association du Club du Lac des-Fonds, puisque suite à l'analyse des dossiers, les conditions sont respectées.

**QUE** les fonds soient pris à même le budget de fonctionnement 2020.

22-02-21

**AUTORISATION POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION DUBOIS ET FILS INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adjudication des contrats à la compagnie Construction Dubois & Fils inc., référence résolution 36-02-20 et pendant la démolition, l'architecte a constaté qu'il manquait des éléments importants dans le devis et a constaté qu'il y avait des travaux qui devaient être faits, notamment en lien avec l'isolation des murs et la protection incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent les travaux supplémentaires au montant de 30 114.35 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement des travaux supplémentaires suite à l'approbation de M<sup>me</sup> Sonia Batres, architecte.

**QUE** les fonds soient pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

**QUE** la Municipalité garde une retenue de 10% du total du contrat jusqu'à la finalisation de celui-ci.

23-02-21

**AUTORISATION POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET APPROBATION DES FACTURES 11143 ET 11144 À LA COMPAGNIE ALAIN M & M LTÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adjudication des contrats à la compagnie Alain M & M Ltée, référence résolution 36-02-20 et suite à la démolition et la mise aux normes, l'entrepreneur et l'architecte ont constaté qu'il y avait des travaux qui n'étaient pas prévus au contrat initial mais qui devaient être faits, notamment au niveau de la ventilation et de l'électricité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent les travaux supplémentaires au montant de 71 289.01 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement des factures 11143 et 11144, suite à l'approbation et la recommandation de M<sup>me</sup> Batres, architecte au projet;

**QUE** les fonds soient pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

**QUE** la Municipalité garde une retenue de 10% du total du contrat jusqu'à la finalisation de celui-ci.

24-02-21

**ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR À LA FADOQ JOIE DE VIVRE DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement de 250 \$ à la FADOQ Joie de vivre de Sainte-Christine-d'Auvergne pour l'achat de leur réfrigérateur de marque Réfrigérateur GE blanc 20 pieds cubes.

**QUE** les fonds soient pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

25-02-21

**ACHAT D'ÉTAGÈRES EN MÉTAL POUR DU RANGEMENT DANS LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent l'achat de 15 étagères chez Canadien Tire au montant de 2 309.85 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

26-02-21

**ACHAT D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** l'achat d'un PC Reconditionné Ordinateur de bureau reconditionné Lenovo M72 Micro Intel Core i5 8GB RAM 256GB SSD Windows 10 Pro au montant de 320 plus les taxes applicables pour les travaux publics à la compagnie Topologique ainsi qu'un Chromecast pour la salle du conseil au montant de 44.98 \$, plus les taxes applicables;

**D'AUTORISER** l'achat d'un ordinateur portable de marque Lenovo avec un processeur i5 au montant maximum de 1 000 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** ces montants soient pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

27-02-21

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 14 janvier 2019, par la résolution numéro 014-01-19, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a pris part au renouvellement de cette entente qui prendra fin le 31 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2021;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confirme sa participation financière annuelle pour 2021 au montant de 1 193 \$.

28-02-21

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle. Nous nous fions tous aux tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises;

**CONSIDÉRANT QU'**en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistiques Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne appuient le Recensement de 2021 et encouragent tous les résidents à remplir leur

questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

29-02-21

---

## **ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élués et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élué et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élués et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

**QUE** le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

30-02-21

**APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE ET FORMATION EN COMBUSTION DE MASSE DU GROUPE D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, la municipalité de Saint-Gilbert a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence « Le Chaînon » et le centre communautaire en remplacement de 3 chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe d'action en développement durable de l'ouest vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'Ouest de Portneuf sont entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, et économique des activités de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO<sub>2</sub> sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commandent un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur

et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovant et prospère qui est écologique et socialement responsable;

EN CONSÉQUENCE;  
SUR LA PROPOSITION DE M. MARC OUELLET  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.

---

## URBANISME

31-02-21

### DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ NUMÉRO 2021-13 POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DES LOTS 4 908 279, 4 908 280 et 4 908 281 DU CADASTRE DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QU'**une demande est déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie des lots 4 908 279, 4 908 280 et 4 908 281 appartenant à M<sup>me</sup> Solange Demers et M. Jean-Luc Plamondon, en faveur de Cultures H. Dolbec inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties des lots visés seront utilisées à des fins d'agriculture par l'acquéreur et que celui-ci possède actuellement une propriété contigüe à celles-ci, soit le lot numéro 6 126 799;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles, compte tenu du fait que la vocation des lots demeurera inchangée;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande n'aura pas d'impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil appuient cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

---

32-02-21

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 251-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CONTENEURS ET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENIELLE DE VILLÉGIATURE RV-8 EN BORDURE DE LA RUE PAQUET

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 9 novembre 2020 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 17 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de dispositions faisant l'objet du second projet de règlement a été publié et affiché aux endroits ordinaires le 25 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a reçu aucune demande valide de participation à une procédure référendaire provenant des personnes intéressées des zones visées ainsi que des zones contiguës;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil adoptent le Règlement numéro 251-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de modifier les normes relatives aux conteneurs et de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-8 en bordure de la rue Paquet.

---

#### TRAVAUX PUBLICS

33-02-21

#### AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a donné un mandat à M. Louis Bourque en lien avec une demande d'autorisation pour un système de traitement pour l'eau potable au sein du centre communautaire, référence résolution 183-11-20;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent M. Louis Bourque, ingénieur, à signer les formulaires de demande d'autorisation au MELCC et à soumettre la demande en notre nom;

**QUE** la Municipalité s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

**QUE** la Municipalité s'engage, à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement d'eau potable et à en fournir une copie au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

**QUE** la Municipalité s'engage à utiliser et à entretenir les installations de traitement d'eau conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

---

#### LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

34-02-21

#### MINI-GOLF SUR NEIGE, COÛT POUR LES NON-RÉSIDENTS

**CONSIDÉRANT QUE** le Mini-Golf sur neige connaît un succès de fin de semaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien, l'aménagement et le prêt d'équipement requièrent beaucoup de temps pour nos employés ;

**CONSIDÉRANT QUE** beaucoup de gens viennent de l'extérieur de Sainte-Christine-d'Auvergne pour en profiter ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons dû engager un employé pour la supervision et la gestion de l'équipement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le coût de 5\$ par personne et de 10\$ par famille pour les non-résidents.

35-02-21

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR (PAFILR) 2020-2021**

IL EST PROPOSÉ M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** la responsable des loisirs et développement à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités de plein air (PAFILR) 2020-2021 pour faire l'achat de nouveaux équipements sportifs.

36-02-21

**DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS QUÉBÉCOIS DES INITIATIVES SOCIALES (FQIS)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** la trésorière adjointe, Mme Stéphanie Readman, à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS) » pour le projet d'achat d'équipements sportifs et de loisir.

37-02-21

**SUIVI DU PRÊT AT-2249 ÉMIS PAR LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT SOCIAL DU QUÉBEC (RISQ) POUR LE PROJET DE COMMERCE DE PROXIMITÉ PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉSOLUTION #180-09-19**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'étude de faisabilité faite par la coopérative de solidarité pour instaurer un commerce de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) peut subventionner jusqu'à 80% de l'étude de faisabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le l'étude a été faite comme prévu mais que le projet d'un commerce de proximité ne se concrétisera pas à court-terme par la coopérative de service ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** la personne responsable auprès du RISQ à fermer le dossier pour abandon de projet.

38-02-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES POUR LA  
CRÉATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE  
SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus désirent, depuis quelques années, voir se créer une corporation de développement au sein de la Municipalité, référence résolution 263-11-18;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des informations supplémentaires, les membres du conseil ont pris la décision que la future corporation serait constituée uniquement de citoyens et de la responsable des loisirs et du développement de Sainte-Christine-d'Auvergne;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à plusieurs publicités sur nos réseaux sociaux, 6 citoyens ont démontré un grand intérêt pour la création de ladite corporation, soit :

- M. Martin Méthot
- M. Mathieu Néron
- M<sup>me</sup> Louise Marcotte
- M<sup>me</sup> Élisabeth Beaumont
- M<sup>me</sup> Geneviève Charron
- M. Richard Trempe

**CONSIDÉRANT QUE** pour officialiser la création de la corporation de développement commercial de Sainte-Christine-d'Auvergne, celle-ci doit être enregistrée au Registraire des entreprises au coût de 174 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil remercient les nouveau membres de la corporation de développement commercial de Sainte-Christine-d'Auvergne pour leur implication au sein de la Municipalité et désirent leur faire savoir qu'ils pourront compter sur l'appui de la Municipalité dans leurs futurs projets;

**QUE** la Municipalité accepte d'effectuer le paiement au registraire des entreprises pour la création de la Corporation de développement commercial de Sainte-Christine-d'Auvergne;

**QUE** les fonds soient pris à même le budget de fonctionnement 2021 prévu à ces fins.

---

**SÉCURITÉ CIVILE/INCENDIE**

39-02-21

**CHANGEMENT DE CENTRE DE RÉPONSE 9-1-1 ET SERVICE INCENDIE ET  
AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne utilise actuellement les services de la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de service entre la Ville de Lévis et la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour les services de la centrale 9-1-1 est échu;

**CONSIDÉRANT** que le logiciel ICO Incendie, utilisé par la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne et la majorité des services incendie du territoire, n'est pas

compatible avec celui de la centrale de Lévis, ce qui rend difficile l'utilisation efficace de l'outil;

**CONSIDÉRANT** que la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis n'a pas mis en place de solution pouvant rendre l'application de ICO Technologies utilisable en mode bidirectionnel;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf, après analyse des différentes possibilités, a recommandé aux membres du conseil de la MRC de changer régionalement de Centre de réponse 9-1-1 et service incendie afin d'améliorer les communications incendie et de pouvoir utiliser, d'une meilleure façon, le logiciel ICO Incendie;

**CONSIDÉRANT** que les directeurs incendie de la MRC de Portneuf ont été consultés sur le sujet dans le cadre d'une séance de La Mutuelle tenue le 4 novembre 2020 et qu'ils appuient la recommandation du comité de sécurité incendie de migrer vers les services du Groupe CLR à titre de fournisseur de services de réponse 9-1-1 et incendie ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a été saisi de la recommandation du comité de sécurité incendie lors de la séance du comité de travail du 11 novembre 2020 et que tous étaient d'accord avec l'orientation proposée;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du territoire doivent signer localement une entente liant leur municipalité et une centrale 9-1-1;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne avise la Ville de Lévis du non-renouvellement de son entente de service de centrale 9-1-1;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne autorise le maire à signer une entente de service avec le Centre de réponse 9-1-1 et incendie du Groupe Communication Le Rocher (CLR);

QUE le conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne mandate M. Cédric Plamondon pour établir les protocoles d'intervention à transmettre à la nouvelle centrale d'appels.

## **AUTRES AFFAIRES**

### **AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021**

Aucun ajout n'a été soulevé

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : [direction@sca.quebec](mailto:direction@sca.quebec) ou en laissant un message vocal au 329-3304 poste 101. Une réponse à vos questions sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.*

### **CORRESPONDANCES EN DATE DU 5 FÉVRIER 2021**

- C01. Triport Portneuf – remerciement;
- C02. Ministère de la Sécurité publique – Transmission d'information;
- C03. Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Sensibilisation ;

*Les correspondances sont disponibles sur demande. Veuillez communiquer avec l'administration pour en avoir une copie.*

---

#### **REQUÊTES DES CITOYENS**

Aucune requête n'a été reçue.

---

#### **POINTS D'INFORMATION**

- **Comité de la voirie**  
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**  
M<sup>me</sup> Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**  
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**  
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **MRC de Portneuf**  
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :  
[www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

40-02-21

---

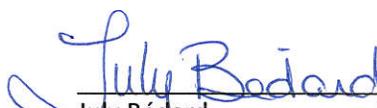
#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 40 par M. Steeve Paquet .



---

Raymond Francoeur  
Maire



---

July Bédard  
Directrice générale, secrétaire-  
trésorière